

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières  
**Herausgeber:** Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres  
**Band:** 21 (1923)  
**Heft:** 2

**Vereinsnachrichten:** Société suisse des géomètres : extrait du procès-verbal

**Autor:** Baumgartner, T.

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

erfolgten, zur Kenntnis gebracht worden. Gegen die fehlbaren Mitglieder wurden auf Vorschlag der Sektionsvorstände Konventionalstrafen ausgefällt. Die Frage der Unterdrückung von Unterbietungen durch Nichtmitglieder wurde neuerdings in Beratung gezogen.

An die im Februar vom eidg. Grundbuchamt einzuberufende Konferenz zur Behandlung der Frage des Preisabbaues, an der die Vertreter der Kantonsgeometerkonferenz und der Taxationskommissionen der Sektionen teilnehmen werden, wird als Vertreter des Zentralvorstandes Vice-Präsident E. Albrecht, abgeordnet.

Küsniacht, den 4. Februar 1923.

Für den Zentralvorstand des S.G.V.  
Der Sekretär: Th. Baumgartner.,

---

## Société suisse des Géomètres.

### Extrait du procès-verbal

de la Séance du Comité central, des 27/28 janvier 1923 à Berne.

Nous souhaitons la bienvenue dans notre société aux collègues:

J. Schwarzenbach, ingénieur agricole, Zurich;  
Max Weber, géomètre du registre foncier, Zurich;  
F. Kundert, géomètre du registre foncier attaché au Bureau du  
Cadastre de la ville de Saint-Gall.

Ont démissionné de la Société:

Alfred Frick, ingénieur, Zurich;  
Wilhelm Merkelbach, Bâle;  
Ernst Bosshard, Busswil-Sirnach;  
Karl Hofer, Berne;  
Alfred Strüby, ingénieur agricole fédéral, Berne;  
Albert Rohrer, Altstetten.

Le compte-rendu annuel et le compte-rendu financier pour 1922 sont acceptés en première instance, de même que le budget pour 1923, qui boucle par un excédent de dépenses de 165 francs. Malgré ce déficit, il sera proposé à l'Assemblée des délégués qu'en raison de la tendance générale à la baisse, la cotisation annuelle soit, pour 1923, réduite à 18 francs. En même temps, le Comité central a examiné de quelle manière il serait possible de faciliter à nos jeunes collègues l'entrée dans notre société.

Les sociétaires qui n'ont pas encore effectué le payement de leur cotisation pour 1922, ont été avertis que des poursuites leur seraient intentées et que leur exclusion de la Société serait publiée dans notre organe.

Le solde concernant le cas de soumission au rabais Curty a été versé au fonds des amendes, après déduction des frais et de la part attribuée à la section.

La question de la révision de la Loi concernant l'encouragement à l'agriculture (section des améliorations du sol) a fait l'objet d'une discussion approfondie, en conclusion de laquelle a été élaboré un projet de requête au Département suisse d'économie publique. Il sera fait rapport du résultat de ces tractations, tant à l'Assemblée des délégués qu'à l'Assemblée générale.

L'Assemblée des délégués est convoquée pour le samedi 3 mars 1923, à 2 heures après-midi, à l'hôtel «Bären», à Langenthal (Berne). Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée des délégués, il est décidé que, cette année, l'Assemblée générale aura lieu à Zurich, le vendredi 6 avril 1923, à 2 heures après-midi, à l'occasion des cours professionnels.

Comme cette année des élections doivent avoir lieu, les membres du Comité central qui ne désirent pas se représenter, sont invités à adresser éventuellement leur lettre de démission au Président, avant l'Assemblée des délégués.

Le Comité central a eu connaissance de quatre cas de soumission au rabais, dont deux sont le fait de sociétaires et deux sont le fait de non-sociétaires. Sur la proposition des comités des sections intéressées, des amendes conventionnelles ont été infligées aux sociétaires fautifs. La question de la répression des soumission au rabais par des non-sociétaires devra être de nouveau mise à l'ordre du jour.

Le Comité central a désigné son Vice-président E. Albrecht pour le représenter à la conférence que le Bureau fédéral du Registre foncier convoquera en février pour traiter la question de la diminution des prix unitaires et à laquelle assisteront également les représentants de la conférence des Géomètres cantonaux et les représentants des commissions de taxation des sections.

Kusnacht, le 4 février 1923.

Pour le Comité central,  
Le secrétaire : Th. Baumgartner.